

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2024

Références : P.L.C - E.L.

N° 480 - 2024

Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT –
RUE JEAN-JACQUES AUDUBON - JUSQU'AU 13 SEPTEMBRE 2024.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté de demande initiale n°472-2024 en date du 01 août 2024 ;

Considérant la demande de l'entreprise ATPA qui souhaite réaliser des travaux de réfection définitive de voirie, au droit de la rue Jean-Jacques Audubon ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 16 août 2024 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°472-2024 en date du 01 août 2024, sont prorogées jusqu'au 13 septembre 2024.



À Couëron, le 09 AOUT 2024

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 08/08/2024

au 09/10/2024